

QIT Une jeune scientifique primée

La mise en œuvre de quotas individuels transférables (QIT) pour la gestion des pêches n'est pas la panacée révèle la thèse sur l'analyse bio-économique de ce système dans la pêcherie de langouste en Tasmanie. Soutenue en 2011 par la chercheuse Katell Hamon, elle vient d'être distinguée par le prix Bretagne jeune chercheur 2015 (catégorie grands problèmes sociétaux). Selon cette recherche, cette politique a entraîné une privatisation des droits de pêche par des investisseurs et retraités aux dépens des pêcheurs actifs.

Le régime de QIT a été mis en place en 1998 pour la pêche de la langouste en Tasmanie. Il a alors remplacé un système de gestion par l'effort de pêche (limitation à 40 casiers pour les 320 bateaux de la flotte et sorties de 24 heures maximum), qui n'endiguait pas la diminution de la présence du crustacé.

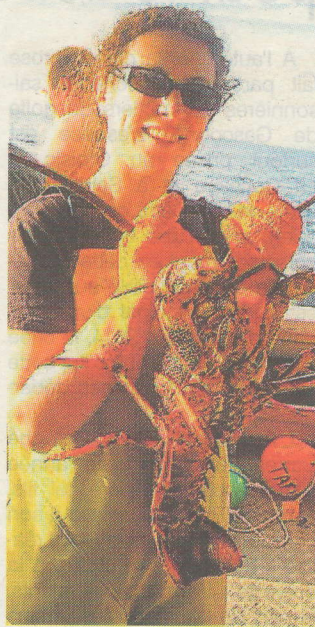
Du point de vue de la gestion de la ressource, l'instauration des QIT a porté ses fruits : le stock s'est rétabli rapidement. Elle a été aussi bien admise par des pêcheurs impliqués dans le choix de la politique. Des garde-fous ont permis de limiter la concentration des quotas entre les mains d'un petit nombre d'acteurs. En effet, le total admissible de capture (Tac) est divisé en 10 507 unités de quota de valeur égale et partagées entre les pêcheurs qui reçoivent de 25

à 49 unités de quota chacun en fonction de leur historique de capture. Une personne morale ne pouvait pas en détenir plus de 120 parts en 1998, une unité pesant alors pour 143 kg de prises. Ce nombre a été revu à 200 unités en 2010, soit 2 % du total.

DES QIT TESTÉS AUX PAYS-BAS

Revers de la médaille, cette politique « a conduit à la rétention de quotas par certains propriétaires » alors que « de plus en plus de quotas sont détenus par des propriétaires ne pêchant pas eux-mêmes », investisseurs ou anciens pêcheurs, entraînant un système de location des quotas, observe Katell Hamon. On assiste donc à la privatisation des stocks entre les mains d'une myriade de pêcheurs qui ont obtenu des « quotas cadeau » en 1998 ou de propriétaires (tous australiens) et qui capitalisent aujourd'hui en les vendant ou les louant. « Les quotas sont chers et ça devient plus dur pour les jeunes de s'installer », alerte la chercheuse.

Elle est aujourd'hui en poste aux Pays-Bas au sein de la Wageningen University. Ce pays a aussi appliqué des QIT pour la plie et la sole en 1976. Là-bas, seuls les pêcheurs actifs



Katell Hamon a reçu début novembre le prix Bretagne jeune chercheur 2015.

peuvent être propriétaires de quotas. Au bout de cinq ans d'inactivité, ils doivent les céder mais il suffit d'un jour de navigation par an pour être considéré actif et, à la différence de la flottille tasmanienne principalement composée de patrons pêcheurs et petits armements familiaux, de gros armements concentrent les quotas aux Pays-Bas.

Lucie LAUTRÉDOU